

Baccalauréat

Œuvres et thèmes de référence pour les épreuves de l'enseignement artistique pour l'année scolaire 2018-2019 et la session 2019 - modification

NOR : MENE1826485N
note de service n° 2018-116 du 15-10-2018
MEN - DGESCO MAF 1

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du Siec d'Île-de-France ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs d'arts plastiques, de cinéma-audiovisuel, de danse, d'histoire des arts, de musique et de théâtre

La note de service n° 2018-034 du 27 février 2018 publiée au Bulletin officiel n° 10 du 8 mars 2018 est modifiée comme suit :

Dans le programme de Danse - Enseignement de spécialité, série L, les dispositions de la partie intitulée :

« • Introduction du *Boléro* de Maurice Ravel chorégraphié par Odile Duboc : spectacle les *Trois Boléros* filmé à Angers en 2007 »

sont remplacées par les dispositions suivantes :

« • *Le Sacre du printemps*, pièce chorégraphiée par Vaslav Nijinsky, sur une musique d'Igor Stravinsky, présentée le 29 mai 1913 ; pièce révolutionnaire tant du point de vue musical, que chorégraphique et esthétique.

Les réinventions du *Sacre du Printemps* dont celle que proposa Pina Bausch en 1975 à l'opéra de Wuppertal, et *Le Sacre du Printemps* de Maurice Béjart en 1959.

Les chorégraphies mentionnées ci-dessus sont des références pour l'évaluation des élèves au baccalauréat, mais le travail sur *Le Sacre du Printemps* et ses réinventions depuis 1913 ne sauraient se circonscrire à elles seules. »

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart